
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 25 avril 2016 à 19 heures,
Au siège de GRAND LAC

PRESENTS : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Corinne CASANOVA
2	AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marina FERRARI Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
3	AIX LES BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
4	AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
5	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX LES BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX LES BAINS	T	Joaquim TORRES	
8	AIX LES BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
10	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
11	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
12	AIX LES BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
13	AIX LES BAINS	T	Véronique DRAPEAU	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
14	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Damien NOËL
15	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
16	BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
17	BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
18	BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	GRESY SUR AIX	T	Robert CLERC	
24	GRESY SUR AIX	T	Colette GILLET	
25	GRESY SUR AIX	T	Didier FRANCOIS	
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

29	LE MONTCEL	T	Robert COLICCI
30	ONTEX	T	Jacques CURTILLET
31	PUGNY CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT
32	PUGNY CHATENOD	T	Marc MORAND
33	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ
34	SAINT OFFENGE	T	Daniel DE MEDTS
35	SAINT OFFENGE	T	Christophe PAPIN
36	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU
37	TRESSERVE	T	Annie MOULIN
38	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER
39	VIVIERS DU LAC	T	Robert AGUETTAZ
40	VIVIERS DU LAC	T	Martine SCAPOLAN
41	VOGLANS	T	Yves MERCIER
42	VOGLANS	T	Martine BERNON

ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS Marina FERRARI
AIX LES BAINS Jean-Marc VIAL
AIX LES BAINS Corinne CASANOVA
AIX LES BAINS Jean-Jacques MOLLIE
BOURGET DU LAC Damien NOËL
DRUMETTAZ-CLARAFOND Nicolas JACQUIER

Autres présents non votants :

GRAND LAC GOUDOUNEIX Michel
GRAND LAC GIMOND Frédéric
GRAND LAC COSTA DE BEAUREGARD Estelle
GRAND LAC QUAY THEVENON Eline

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 avril 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 182 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 33 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (38 titulaires), et 43 votants. Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

ECONOMIE

Association « Outdoor Sports Valley » Versement de la cotisation 2016

Monsieur le Président rappelle que Savoie Hexapole a décidé de faire des sports de pleine nature (ou sports outdoor) l'un de ses axes majeurs de développement.

Cette volonté s'appuie sur les très nombreux atouts dont dispose le territoire sur cette thématique des sports de pleine nature : sites de pratiques reconnus, laboratoires de recherche, formations spécialisées, présence de nombreuses entreprises, clubs sportifs, organisation d'évènements...

En lien étroit avec la communauté d'agglomération du Lac du Bourget et la ville d'Aix-les-Bains, Savoie Hexapole a alors entamé un partenariat avec l'association « Outdoor Sports Valley » (OSV) basée à Annecy.

Afin de mieux prendre en compte l'ensemble des dimensions liées aux sports de pleine nature (économie, tourisme, environnement...), la communauté d'agglomération s'est logiquement substituée à ce parc d'activités économiques.

L'association « Outdoor Sports Valley » :

Cette structure regroupe aujourd'hui 360 entreprises du secteur des sports de pleine nature, autour d'actions menées en matière de formation, de financement, de création d'entreprises, de services mutualisés pour ses adhérents, d'implantation d'entreprises et de participation à l'organisation d'évènements.

En 5 ans, OSV a pris une dimension nationale puis internationale en étant notamment labellisée « grappe d'entreprises » par la DATAR en 2011.

Elle s'appuie sur une équipe de 10 salariés (budget 2015 : 945 K€).

Relations entre GRAND LAC à l'association OSV :

La convention triennale, signée le 1^{er} août 2012 entre OSV et la CALB, a permis de démarrer un certain nombre de projets (parrainage d'entreprises de moins de 3 ans, campagne de communication afin d'accélérer la commercialisation du bâtiment « l'Agrion » à Savoie Hexapole....).

La mise en place du partenariat avec OSV a permis également la création de l'Interlac Trail dont les 2 premières éditions (juillet 2014 et 2015) ont connu un beau succès avec plus de 1 000 participants et la mise en place d'un village d'entreprises regroupant plus d'une vingtaine d'exposants.

La convention triennale a été renouvelée lors du conseil communautaire du 25 juin 2015.

En adhérant à cette association, GRAND LAC siège avec les autres collectivités et partenaires institutionnels (Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Communauté d'Agglomération d'Annecy, Communauté de Communes de Chamonix, CCI et Chambre de Métiers de la Haute-Savoie, Assemblée générale de coopération du Genevois français).

GRAND LAC participe aux comités de pilotage qui définissent notamment les axes stratégiques de développement de l'association.

Monsieur le Président précise que les relations nouées entre OSV et GRAND LAC ont favorisé la mise en place récente d'un partenariat entre cette association et Chambéry métropole.

Enfin, l'étude de marketing territorial menée à l'échelle de Métropole Savoie en 2015 a souligné tout l'intérêt des actions réalisées avec OSV depuis 4 ans et propose de les conforter à l'échelle des 2 agglomérations.

Le partenariat avec OSV donnant entière satisfaction, il est proposé au conseil communautaire de renouveler le soutien à l'association OSV et de verser, au titre de l'année 2016, **la cotisation annuelle de 5 000 €** (montant identique à 2015).

Monsieur le Président précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « économique » du 30 mars 2016 et que les crédits, régulièrement inscrits au budget 2016, seront imputés sur la section de fonctionnement 292 du budget principal.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport du Président,
- **APPROUVE** le versement d'une cotisation de 5 000 € à l'association « Outdoor Sports Valley », au titre de l'année 2016,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Aix-les-Bains, le 25 avril 2016

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 60
- Présents : 42
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc(s) : 0

**CONVENTION DE PARTENARIAT REGISSANT LES RELATIONS ENTRE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET (CALB) ET
L'ASSOCIATION « OUTDOOR SPORTS VALLEY » (OSV)**

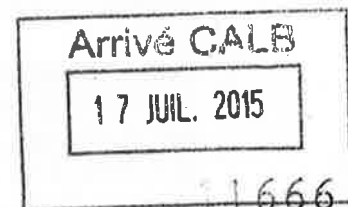
ENTRE :

La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, ci-après dénommée CALB, représentée par son Président, Monsieur Dominique Dord

ET :

L'association « Outdoor Sports Valley », ci-après dénommée OSV, déclarée en vertu de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, à la date du 27 avril 2010, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc Diard.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :



I - Le contexte

Plus de 200 entreprises, représentant environ 450 marques de sport et de loisirs, ont choisi Rhône-Alpes pour s'installer. Elles emploient près de 25 000 salariés, soit 50 % des emplois français du secteur.

Il est envisagé de renforcer ce potentiel économique du territoire en favorisant la collaboration des acteurs de ce secteur.

II - Naissance de l'Outdoor Sports Valley : 1ère association de la filière de l'industrie de l'Outdoor à rayonnement mondial

Fortes des avantages compétitifs et de l'attractivité naturelle du territoire mais aussi conscientes de l'acuité de la concurrence internationale, les entreprises décident, appuyées par les Collectivités Locales, de se structurer et de créer OSV en avril 2010.

L'association OSV représente l'ensemble des industriels fabricants ou distributeurs de textiles, chaussures et matériels pour la pratique de ces sports.

Les chefs d'entreprises de cette industrie, animés par une forte volonté de partager leurs connaissances et de construire collectivement l'avantage compétitif de la filière locale, ont souhaité se fédérer au sein d'OSV.

L'objectif d'OSV est d'aider les industriels, à travers un réseau de collaboration et d'actions collectives, à mieux anticiper les évolutions du marché en comprenant les tendances et en les anticipant.

L'association compte aujourd'hui plus de 330 adhérents basés principalement en Haute-Savoie et en Savoie, mais aussi dans les autres départements de la région Rhône-Alpes, en Alsace, dans le Jura et en Suisse.

OSV, fortement présent en Haute Savoie, souhaite développer son action sur l'ensemble des Départements de l'arc alpin.

III - Outdoor Sports Valley a mis en place un plan d'actions orienté sur 5 pôles :

- Pôle Développement Economique : 1 observatoire économique, 1 programme d'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprises et plus de 10 services mutualisés à disposition des entreprises adhérentes.
- Pôle Formation & Emploi : 3 programmes internationaux spécialisés « sport » en cours de création & 1 plate-forme emploi regroupant plus de 40 offres et 1000 profils de personnes souhaitant travailler dans l'industrie outdoor.
- Pôles Evénements : plusieurs événements professionnels réguliers organisés par OSV et de nombreux partenariats avec d'autres événements professionnels et grand public.
- Pôle Développement Durable : plusieurs commissions et petits-déjeuners organisés dans l'année, des lettres d'informations et un point d'honneur sur le respect de la réglementation environnementale et sur la fin de vie des produits.
- Pôle Innovation et R&D : un laboratoire de tests de produits en conditions réelles unique en Europe.

IV – Objectifs de la CALB

A travers l'ensemble de ses compétences (économiques, touristiques environnementales...), la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget a, depuis de nombreuses années, favorisé le développement des thématiques liées aux sports et activités de plein nature.

Compte tenu des résultats et de l'enjeu que constitue le renforcement de la spécialisation de l'économie rhônalpine dans les industries du sport, la CALB a donc décidé de soutenir l'association Outdoor Sports Valley dans la réalisation de son plan d'actions.

Dans ce cadre, la CALB s'appuiera sur le parc d'activités « Savoie Hexapole » qui est chargé de l'animation de la filière Outdoor sur son territoire.

Savoie Hexapole, membre affilié d'OSV depuis deux ans souhaite également être le relais de l'action d'OSV pour le département de la Savoie et se positionner comme le parc d'activités de référence du Département spécialisé dans ce domaine

Savoie Hexapole pourra également accompagner OSV dans ses démarches vis-à-vis des autres acteurs savoyards intervenant dans le domaine de l'outdoor.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention :

La présente convention a pour but d'organiser les relations entre la CALB et l'association Outdoor Sports Valley.

L'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations publiques mentionnées en préambule, le plan d'actions défini ci-dessus.

Article 2 – Durée :

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature. Elle se renouvellera par tacite reconduction, par période d'un an, jusqu'au 31 décembre 2017, sauf en cas de non-respect des obligations définies par l'article 8.

Article 3 – Les missions spécifiques d'OSV :

Au-delà des missions décrites dans l'exposé préalable de cette convention, l'association Outdoor Sports Valley s'engage à :

- Apporter son expertise et son appui sur divers projets permettant de promouvoir la pratique sportive et le développement de cette filière industrielle sur le territoire de la CALB
- OSV s'engage à considérer la CALB et donc Savoie Hexapole comme un relais de développement stratégique sur le département de la Savoie.

Article 4 – Procédure budgétaire préalable à l'octroi de la subvention par la CALB :

L'association Outdoor Sports Valley s'engage à présenter à la CALB, son bilan d'activités et son programme prévisionnel d'actions pour l'année suivante, une fois par an à l'occasion du comité de pilotage de l'association en décembre au cours duquel un dossier sera remis aux personnes représentant la CALB.

Par ailleurs, une rencontre annuelle entre OSV, la CALB et Savoie Hexapole permettra d'établir un bilan et de préparer les actions à venir sur le territoire.

L'association Outdoor Sports Valley s'engage à faire parvenir sa demande de subvention annuelle dans le mois qui suit ce comité de pilotage afin que la CALB puisse intégrer cette demande à son projet de budget. .

Article 5 – Contribution financière et modalités de versement

La CALB a décidé de soutenir l'association OSV en donnant son accord aux propositions suivantes :

- Versement en 2015 d'une somme de 5 000 €, inscrite au budget 2015,
- Versement en 2016 d'une somme de 5 000 €, à inscrire au projet de budget 2016,
- Versement en 2017 d'une somme de 5 000 €, à inscrire au projet de budget 2017.

Les contributions financières 2016 et 2017 seront applicables sous réserve du vote du budget par le conseil communautaire de la collectivité.

Le versement de la contribution sera effectué en une seule fois au cours du 1^{er} semestre de l'année civile sur la base d'un appel de fonds adressé par OSV.

Article 6 – Affectation des fonds :

La contribution financière de la CALB devra être exclusivement affectée à la réalisation du programme d'actions défini au paragraphe 3 du préambule.

Article 7 – Contrôle :

Les représentants de la CALB pourront demander à l'association Outdoor Sports Valley toutes les pièces et documents qui leur sembleraient utiles pour veiller au respect des clauses de la présente convention.

Article 8 – Comptabilité & Commissaire au compte :

L'association OSV établira une comptabilité annuelle comprenant un bilan et un compte de résultats.

Ces comptes seront certifiés par un Commissaire aux Comptes qui présentera son rapport lors de l'assemblée générale à laquelle participera le représentant désigné par la CALB.

La CALB pourra demander par écrit la communication de toutes pièces comptables concourant à la vie de l'association.

Article 9 – Résiliation de la convention :

En cas de non respect par l'association de l'une ou l'autre de ses obligations, de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général, la CALB sera fondée à résilier la présente convention. Elle devra alors en informer l'association par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation ne sera effective qu'au terme d'un délai de 2 mois suivant le jour de présentation de la lettre recommandée de résiliation. La responsabilité de la CALB ne pourra être engagée par l'association en cas de résiliation de la présente convention.

Article 10 – Caducité de la convention :

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association. Dans ce cas, l'association s'engage à restituer à la CALB les subventions de fonctionnement non utilisées.

Fait à Aix-les-Bains, le 23/07/2015

Pour la CALB


Le Président,
Dominique Dord


**Pr. Le Président
Le Vice Président**
Robert Cloux



Pour l'association OSV

Le Président,
Jean-Luc Diard


Association n° W74 100 1832 - Siret : 529 084 194 00013
46, Avenue des Iles - BP 9027 - 74 007 ANNECY Cedex - France
Tel : +33 (0)450 675 391
Email : contact@outdoorsportvalley.org
www.outdoorsportvalley.org

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Economie - Association Outdoor Sports Valley - Versement de la cotisation 2016

Date de transmission de l'acte : 29/04/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 29/04/2016

Numéro de l'acte : d1290 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160425-d1290-DE

Date de décision : 25/04/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.4. Interventions économiques
7.4.5. Autres